

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
DU 14 avril 2023

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	6
Nombre de votants	38
Date de la convocation	21/03/2022

Le quatorze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHAMPSEIX Serge, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François.

EXCUSES : CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COIGNAC Gérard), CHASSEING Daniel (donne procuration à JENTY Philippe), CHEYPE Sandrine, (donne procuration à COUTURAS Alain), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), LELIEVRE Carla, RUAL Bernard (donne procuration à TAVERTE Gérard), TERHEIDE Laurence (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

Le dernier procès-verbal est adopté à l'unanimité

L'ORT = l'Opération Revitalisation du Territoire

Le Président rappelle le programme engagé depuis plus d'un an de Petite Ville de Demain, principalement axé sur les communes de Chamberet et Treignac, mais dont les actions rayonnent sur toutes les communes. Ce programme a fait l'objet d'un diagnostic de territoire qui a été déjà présenté en conseil avec des enjeux qui en sont ressortis. Ceci permet aujourd'hui de signer avec l'état une ORT soit une Opération de Revitalisation du Territoire qui permet d'ouvrir plus de possibilités de financements pour quelques actions et qui a également des effets juridiques notamment sur l'urbanisme.

Il trouve que ces approches très technocratiques sont parfois bien lourdes avec sans cesse des diagnostics, des études, des programmations d'actions, soit une dépense conséquente d'argent public.

Il demande à Mme Joana Conti de présenter cette « ORT ».



CONSEIL V2M du 14 avril 2023



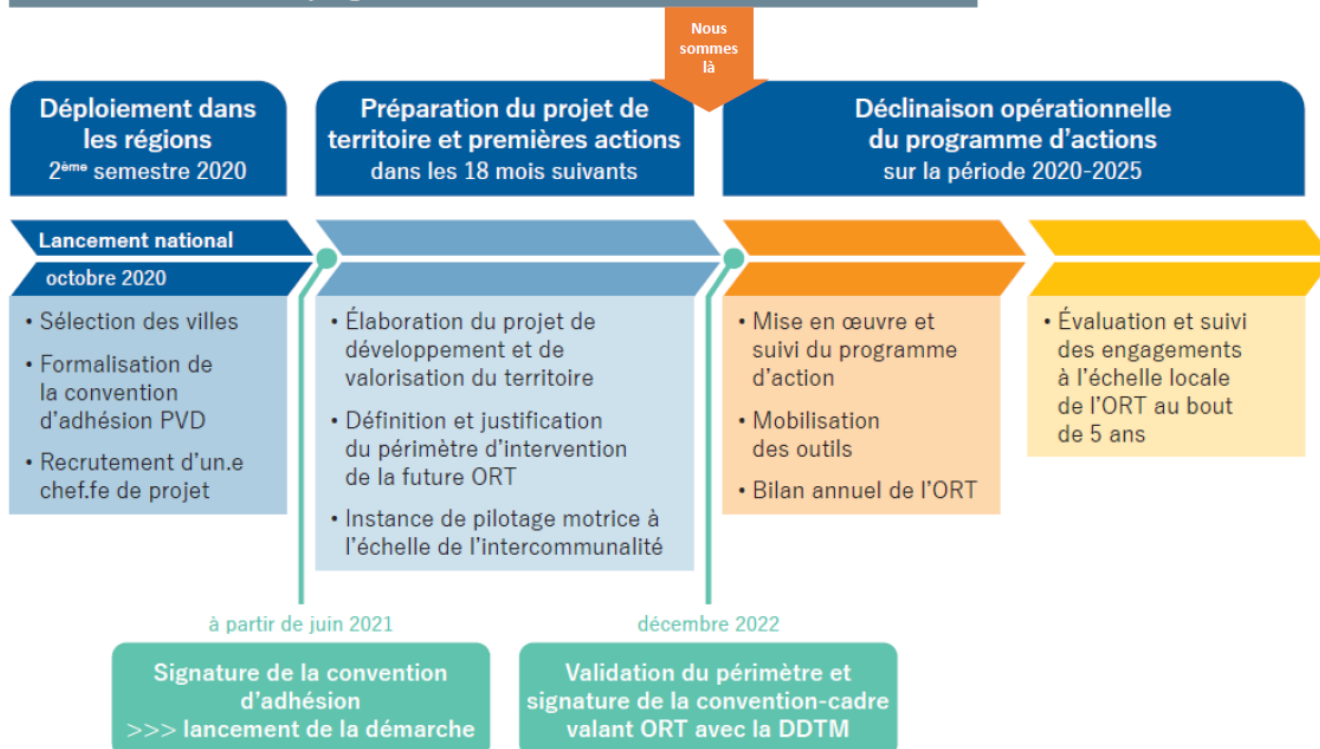
Pour rappel, le PVD c'est :

Un programme qui accompagne les projets de territoire

Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

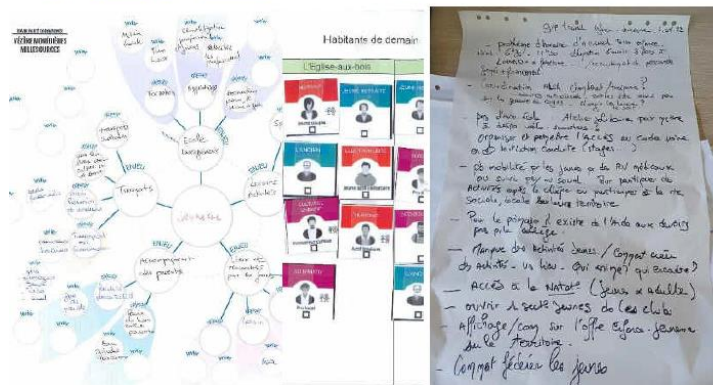
Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 et est piloté par l'ANCT et bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères et de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe). L'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

Le déroulé indicatif du programme « Petites villes de demain »



Rappel :
Evolutif dans le temps, y compris le partenariat, le périmètre et les actions.

La participation (CTG+PVD)



Construisons ensemble l'avenir de notre territoire !

La Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources propose un projet global d'actions pour notre territoire jusqu'à 2025, dans le cadre de deux grands projets territoriaux :

La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) pour la centralité Chamberet - Treignac

Dans ce cadre, nous réalisons un diagnostic de territoire sur plusieurs thématiques : éducation, logement et services à la personne, justice, santé, accès aux droits et aux services publics, etc. pour :

- Connaître les besoins et les attentes de la population
- Définir les enjeux prioritaires de chaque commune

Donnez votre avis !

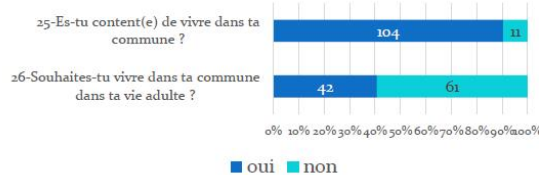
6 réunions participatives ouvertes à tous

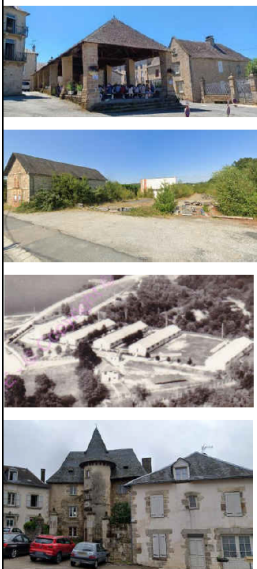
jeudi 3 février à 18h Saint-Hilaire-les-Courbes communes de Saint-Hilaire-les-Courbes, Saint-Hilaire-les-Courbes, Saint-Hilaire-les-Courbes	vendredi 4 février à 18h Affieux communes de Affieux, Affieux, Affieux, Affieux, Affieux	jeudi 10 février à 18h Pradines communes de Pradines, Pradines, Pradines, Pradines, Pradines
vendredi 11 mars à 18h Tarnac communes de Tarnac, Tarnac, Tarnac, Tarnac, Tarnac	vendredi 19 mars à 18h Chamberet communes de Chamberet, Chamberet, Chamberet, Chamberet, Chamberet	vendredi 25 mars à 18h Treignac communes de Treignac, Treignac, Treignac, Treignac, Treignac

les réunions se tiendront dans les salles des fêtes

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :
 pvd-ctg@ccv2m.fr ccv2m.fr/projets-de-territoire

REUNIONS ORGANISEES DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR





Diagnostics / Etudes

- Synthèse des documents existants sur le territoire – ESPELIA
- **Commerces** : Shop'In : Diagnostic flash de la situation du commerce du centre-bourg à Chamberet et Treignac – Socle Urbain
- **Foncier / vacance** : OPAH, cartographie de la vacance (outil Zéro Logements Vacants), appui à l'élaboration d'une stratégie sur le bâti et le foncier (Espelia)
- **Treignac** :
 - **Stationnement** : Etude sur les stationnements et les espaces publics au centre-bourg de Treignac – Tecurbis/ESPELIA
 - **Centre bourg** : Etude préalable à la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre bourg (PAB)
 - **Place du Collège** : Etude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics de la place du Collège et de l'impasse Dabo, et de leurs abords
 - **Site de Bariousses** (en attente) : Etude de faisabilité pour la friche du site de Bariousses
- **Chamberet** :
 - **Friche de la Marbrerie** : Etude de faisabilité du projet de réhabilitation de la friche industrie à Chamberet – O+ Urbain
 - **Manoir Renaissance** (en attente) : Etude pour l'aménagement et la valorisation du manoir renaissance à Chamberet

Pour rappel, l'ORT c'est :

Faciliter les projets de revitalisation à travers des dispositifs expérimentaux

Favoriser la réhabilitation de l'habitat et mieux maîtriser le foncier

Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville

Développer des projets durables à l'échelle du territoire

Principe d'intervention de l'ORT

Approche intercommunale des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat : le(s) centre(s)-ville(s) au cœur du projet et le développement harmonieux de l'ensemble de l'intercommunalité

Les dimensions de l'ORT

- Aménagement du territoire et urbanisme
- Habitat
- Économie et commerce
- Mobilités
- Transition écologique
- Tourisme
- Patrimoine

À noter, ces thématiques principales peuvent être complétées par d'autres, au vu des particularités du territoire et de ces enjeux

PRÉFÈRE DE LA CORREZE
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ORT – Présentation
Délégation locale de l'ANCT

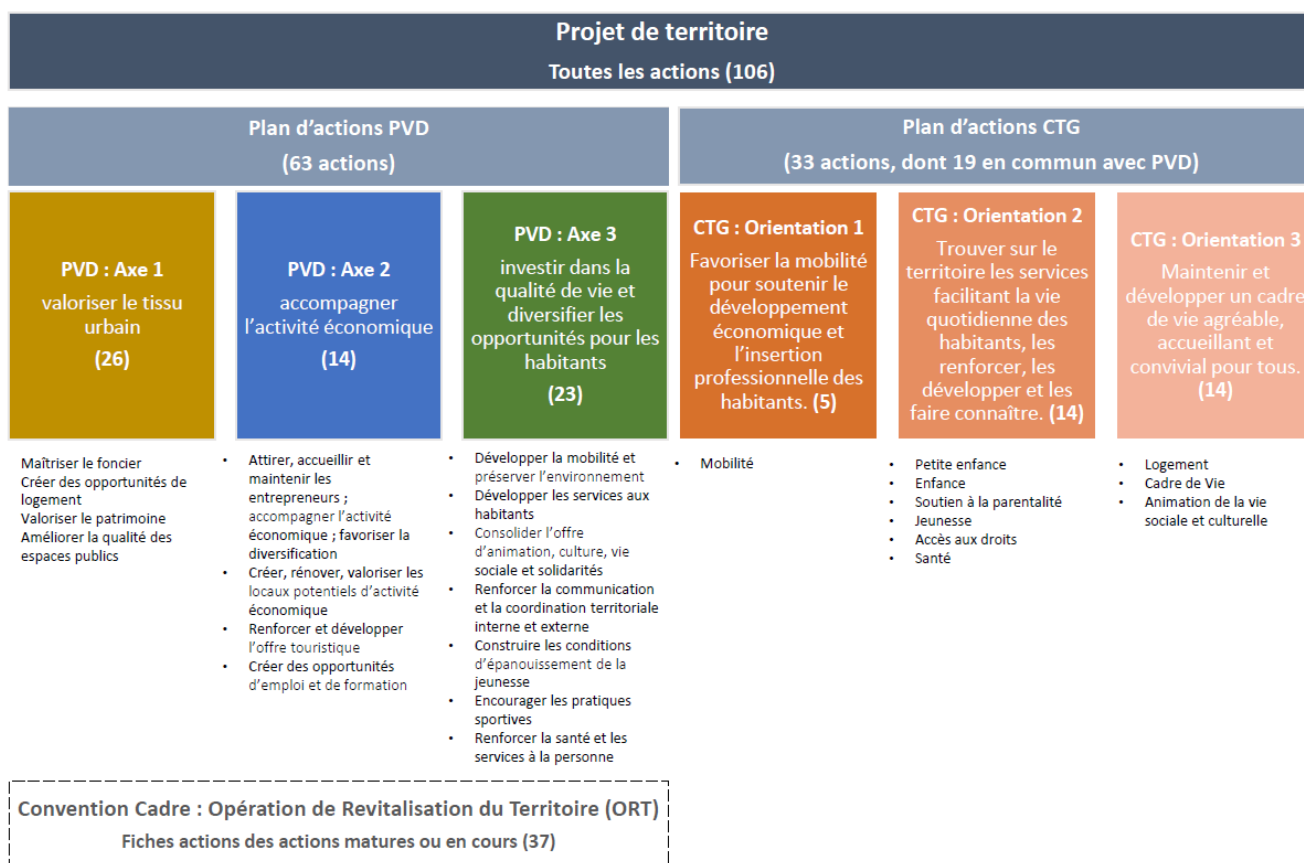
ORT

Axe 1 : valoriser le tissu urbain

Axe 2 : accompagner l'activité économique

Axe 3 : investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités pour les habitants

Un projet de territoire unique, deux plans d'actions.



1. Valoriser le tissu urbain		
11. Maîtriser le foncier		
V2M	11.1 Développer la gestion du foncier et réduire la vacance	CTG
	11.2 Traiter les îlots et bâtiments dégradés en centre-bourg	
	11.4 Définir une stratégie pour la friche de la marbrerie	
V2M	11.6 Définir une stratégie pour la friche site de Bariousses - V2M	
	11.7 Réhabiliter la friche de la marbrerie	
12. Créer des opportunités de logement		
V2M	12.1 OPAH : Promouvoir la rénovation des logements vétustes et passerelles énergétiques	CTG
V2M	12.2 Apporter une expertise dans le domaine de l'immobilier	CTG
V2M	12.3 Développer l'accès au logement et notamment aux logements temporaires	CTG
V2M	12.4 Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires	CTG
V2M	12.5 Définir une stratégie pour l'habitation jeune	CTG
	12.6 Construire de l'habitat inclusif	
	12.8 Rénover des logements communaux	
	12.9 Créer une collocation solidaire pour l'Alzheimer	
13. Valoriser le patrimoine		
	13.1 Créer une vitrine sécurisée et restaurer les objets du trésor de l'église	
	13.2 Définir l'avenir du Manoir Renaissance	
	13.3 Réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles	
	13.4 Restaurer et entretenir la Chapelle des Pénitents	
	13.5 Proposer une solution pour le bâtiment dégradé de la Rue des Bans (privé)	
	13.6 Moderniser et agrandir le Musée des arts et traditions populaires	
	13.7 Restaurer l'Eglise Notre Dame des Bans	
14. Améliorer la qualité des espaces publics		
	14.1 Lutter contre les incivilités	
	14.2 Travailler l'effet "vitrine" des communes	
V2M	14.3 Développer des espaces de vie dans les communes	CTG
	14.4 Aménager la Route des Monédières pour les piétons	
	14.5 Aménager la Place du Collège et abords	
	14.6 Etudier la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre bourg	
	14.7 Aménager la Place de La Halle	

Lieu :
Treignac
Chamberet

Situation :
non mature
mature
en cours

3. Investir dans la qualité de vie et diversifier les opportunités pour les habitants		
31. Développer la mobilité et la préservation de l'environnement		
V2M	31.1 Faciliter la transition écologique, énergétique et le développement durable.	CTG
V2M	31.2 Réaliser des aménagements pour la mobilité douce	CTG
V2M	31.4 Réorganiser le Transport à la Demande (TAD)	CTG
V2M	31.5 Mettre en place un service de location de VAE pour les habitants (30 VAE)	
V2M	31.7 Développer la mobilité écoresponsable	CTG
V2M	31.8 Devenir territoire d'expérimentation mobilité douce	
	31.10 Créer un parking en centre-bourg	
	31.12 Réfléchir à une stratégie pour améliorer la circulation et le stationnement en centre-bourg	
32. Développer les services aux habitants		
	32.4 Construire une micro-crèche à Chamberet	CTG
	32.6 Créer une micro-crèche à Treignac	CTG
	32.7 Permettre l'installation d'une Maison du Département	CTG
33. Consolider l'offre d'animation, culture, vie sociale et solidarité		
V2M	33.1 Installer un dispositif micro-folie (musée numérique, fablab, réalité virtuelle)	CTG
	33.6 Créer un tiers-lieu « Jardin Partagé » à l'EHPAD de Chamberet (privé)	CTG
34. Renforcer la communication et coordination territoriale interne et externe		
V2M	34.1 Communiquer autour des moyens de transport du territoire	CTG
V2M	34.2 Améliorer la coordination des acteurs et des activités du territoire et leur communication	CTG
V2M	34.3 Communiquer autour des opportunités pour le numérique et l'accès aux droits	
35. Construire les conditions d'épanouissement de la jeunesse		
	35.3 Créer un « espace jeunes »	CTG
36. Encourager les pratiques sportives		
	36.5 Construire un City Stade	
	36.6 Construire un espace pumtrack modulaire	
	36.8 Construire un court de tennis couvert	
	36.10 Construire un city stade	
37. Renforcer la santé et les services à la personne		
V2M	37.1 Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire, rechercher des intéressés.	
V2M	37.4 Agrandir la Maison de Santé	

Une boîte à outils qui s'étoffe progressivement

Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :



Les effets juridiques de l'ORT

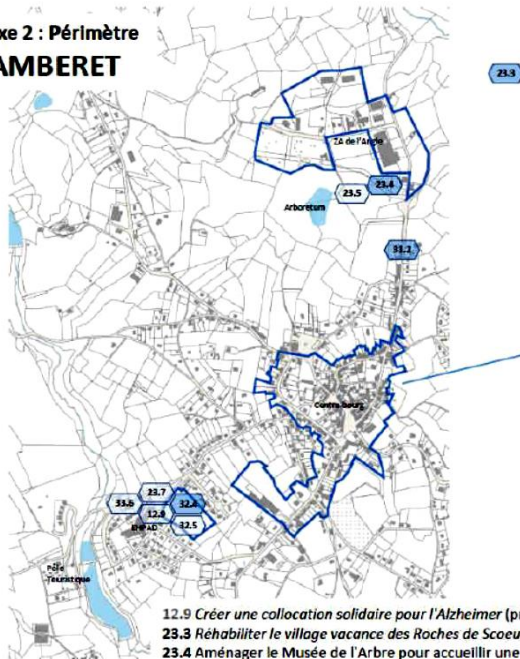
Deux échelles principales

Le périmètre de la stratégie territoriale : V2M

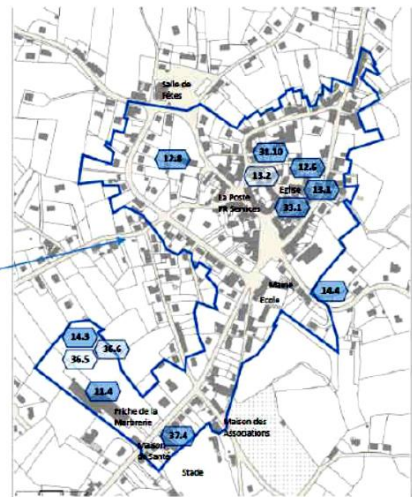
Le(s) secteur(s) d'intervention opérationnels :
Périmètres PVD (Chamberet et Treignac)



Annexe 2 : Périmètre CHAMBERET

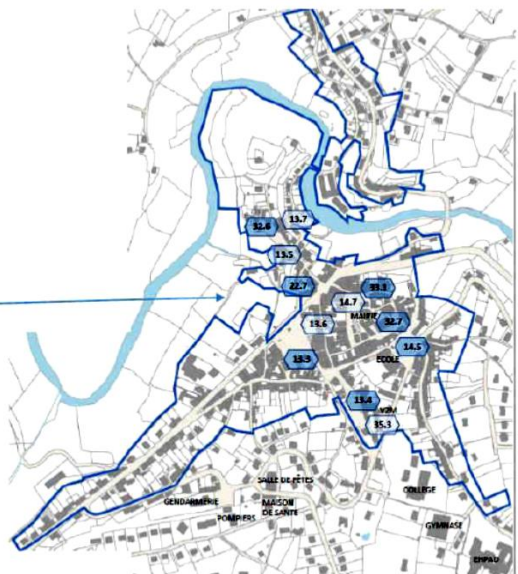
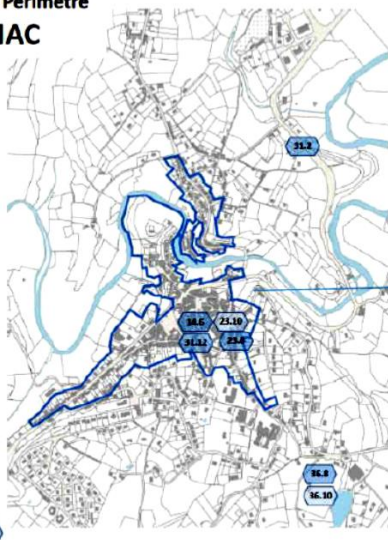


- 12.9 Créer une collocation solidaire pour l'Alzheimer (privé)
- 23.3 Réhabiliter le village vacance des Roches de Sceaux (privé)
- 23.4 Aménager le Musée de l'Arbre pour accueillir une collection de papillons
- 23.5 Créer un centre de sylvothérapie à l'Arboretum
- 23.7 Créer un village de vacances « répit » (privé)
- 31.2 Réaliser des aménagements pour la mobilité douce
- 32.4 Construire une micro-crèche
- 32.5 Créer un Relais Petite Enfance
- 33.6 Créer un tiers-lieu « Jardin Partagé » à l'ENHAD de Chamberet (privé)



- 11.4 Définir une stratégie pour la friche de la marbrerie
- 12.6 Construire de l'habitat inclusif
- 12.8 Rénover des logements communaux
- 13.1 Créer une vitrine sécurisée et restaurer les objets du trésor de l'église
- 13.2 Définir l'avenir du Manoir Renaissance
- 14.3 Développer des espaces de vie dans les communes
- 14.4 Aménager la Route des Monédières pour les piétons
- 31.10 Créer un parking en centre-bourg
- 32.4 Construire une micro-crèche
- 32.5 Créer un Relais Petite Enfance
- 33.1 Installer un dispositif micro-foile
- 35.5 Construire un City Stade
- 35.6 Construire un espace pumtrack modulaire
- 37.4 Agrandir la MSP

**Annexe 2 : Périmètre
TREIGNAC**



- 11.6 Définir une stratégie par la friche site de Barlaouesses - V2M
- 14.6 Etudier la mise en œuvre d'un projet de valorisation du centre bourg
- 23.8 Renouveler le parcours de découverte de la cité
- 23.9 Rénover le Village Vacances (privé)
- 23.10 Revoir la signalétique touristique à Treignac
- 31.2 Réaliser des aménagements pour la mobilité douce
- 31.2 Réfléchir à une stratégie pour améliorer la circulation et le stationnement en centre-bourg
- 36.8 Construire un court de tennis couvert
- 36.10 Construire un city stade

- 13.3 Réaliser la rénovation énergétique de l'ancienne école de filles
- 13.4 Restaurer et entretenir la Chapelle des Pénitents
- 13.5 Proposer une solution pour le bâtiment dégradé de la Rue des Bais
- 13.6 Moderniser et agrandir le Musée des arts et traditions populaires
- 13.7 Restaurer l'Eglise Notre Dame des Bais
- 14.5 Aménager la Place du Collège et abords
- 14.7 Aménager la Place de La Halle
- 22.7 Soutenir la création d'une épicerie de vente directe des producteurs agricoles (privé)
- 32.6 Créer une micro-crèche à Treignac
- 32.7 Permettre l'installation d'une Maison du Département
- 33.1 Installer un dispositif micro-foie
- 35.3 Créer un « espace jeunes »

DEBAT :

M. Coignac est partagé, trouvant à la fois que la réflexion a été et reste intéressante mais regrette le peu de résultat en termes d'aide financières sur les actions concrètes

M. Laurent se demande bien également si des aides substantielles découleront de ce gros travail, si cela représente réellement un levier significatif, peut être avec un traitement prioritaire de dossiers...

Mme Savignac ne se fait pas d'illusion sur les apports financiers mais tient à souligner l'importance de pouvoir prendre du recul à un moment donné, et d'établir une stratégie de territoire, de penser une feuille de route globale, au lieu d'avancer au jour le jour. Cette prise de recul avec une animation locale est très bénéfique.

Mme Conti rappelle également les effets concrets sur les sujets fonciers, avec un travail qui démarre sur la vacance foncière.

M. Jenty remercie Mme Conti de cette présentation plutôt claire au vu de la complexité du sujet, rappelant au passage que même les services de la préfecture sont parfois confus sur ces ORT.

72-2023 Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Suite à la présentation du diagnostic et du plan d'action intégré dans l'Opération de revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat, le président demande au conseil l'autorisation de signer la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- d'autoriser le président à signer la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat ainsi que tous ses avenants, et ce pendant toute la durée de la convention.

Vote des taux de fiscalité 2023

Le Président rappelle l'augmentation des bases de 7.1% adoptée lors de la loi de finances 2023 par le gouvernement et dont le calcul prend en compte l'inflation. Une telle augmentation, c'est du jamais vu.

Il propose donc de ne pas toucher au taux de fiscalité locale

64-2023 Vote du taux de taxe foncière des propriétés bâties à partir de 2023

Le président rappelle la suppression de la Taxe d'habitation des résidences principales (TH) et l'importance de conserver le FPIC et les montants de la DGF, fonctionnant selon le principal général que si la pression fiscale n'atteint pas la moyenne nationale, il reste une marge de manœuvre au niveau local et les ressources extérieures sont minorées. Après concertation des Vices Présidents, il propose d'augmenter de 1% du taux actuel la taxe foncière sur les propriétés bâties. Chacun ayant bien conscience que l'augmentation qui en découle (environ 3 € sur une base fiscale moyenne de 2000€), soit « l'effet taux », s'additionne à « l'effet base » (environ 3€) imposée par l'Etat et calculée selon l'inflation.

Il propose ensuite de délibérer sur le taux de la taxe foncière des propriétés bâties, comprenant cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

L'application du taux suivant à partir de 2023:

- **3.68% pour la Taxe Foncière Bâti (TFPB)**
-

65-2023 : Vote des taux de fiscalité, de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la TH

Le président propose de conserver les taux en vigueur pour la TFNB, la CFE, la TEOM et la TH

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de voter les taux suivants :

- **15.27% pour la Taxe Foncière pour le Non Bâti**
- **31.90% pour la CFE (Cotisation Foncière des entreprises)**
 - décide de conserver la capitalisation acquise pour le taux de CFE
- **11.90% pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM)**
- **TH 2.94 %**

66-2023 : Budget primitif 2023 du budget SPANC

Le Président donne lecture chapitre par chapitre du Budget Primitif 2023 du budget SPANC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- Le vote du Budget primitif 2023 du budget SPANC, avec les reprises de résultats, tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 23 432.63 €

Section d'investissement : dépenses : 0 €

Recettes d'amortissement : 0€

67-2023 : Budget primitif 2023 du budget DECHETS

Le Président donne lecture chapitre par chapitre du Budget Primitif 2023 du budget déchets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- Le vote du Budget primitif 2023 du budget déchets, avec les reprises de résultats, tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 336 752.19 €

Section d'investissement : 819 107.70 €

68-2023 : Budget primitif 2023 du budget ATELIER RELAIS

Le Président donne lecture chapitre par chapitre du Budget Primitif 2023 du budget Atelier relais.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- Le vote du Budget primitif 2023 du budget Atelier relais, avec les reprises de résultats, tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 118 278.39 €

Section d'investissement : Dépenses 629 728.06 €

Recettes 1 293 150, 00€

69-2023 : Budget primitif 2023 du budget ZA

Le Président donne lecture chapitre par chapitre du Budget Primitif 2023 du budget Zone d'activités

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- Le vote du Budget primitif 2023 du budget zone d'activités, avec les reprises de résultats, tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 324 643.91 €

Section d'investissement : 265 061.05 €

70-2023 : Budget primitif 2023 du budget principal

Le Président donne lecture chapitre par chapitre du Budget Primitif 2023 du budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- Le vote du Budget primitif 2023 du budget principal, avec les reprises de résultats, tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :		3 686 006.15 €
Section d'investissement :	Dépenses	2 449 235.14 €
	Recettes	2 583 869.85 €

75-2023 Subventions aux associations et partenaires

Le président rappelle le vote du budget primitif du Budget principal, et les décisions concernant l'attribution de subventions aux associations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- d'attribuer les subventions suivantes en 2023 :

6574	Subventions associations	
	Instance de coordination de l'autonomie de Bugeat	8 580
	Instance gérontologique du Treignac	21 390
	station sport nature	20 000
	SSN aqua Park pour la	10 000
	Atelier musical Vézère Monédières Millesources	15 000
	Heures musicales en Monédières	1000
	Kind of belou	2000
	Raidlight trail Bugeat athlétisme	1700
	Comité départemental de canoë (Championnat kayak)	4000
	Chamberet village accordéon	1500
	Secours populaire	1000
	Solidarité paysan	800
	Aravic (aide aux victimes)	500
	La belle échappée (Viam)	1000
	ARHA (assoc Tarnac chemin et patrimoine)	300
	AIRELLE (accompagne les porteurs de projets)	1000
	Renaissance des vieilles pierres (Clédat les pastorales)	3000
	PTT (Tiers lieu de Tarnac)	1000
	HCE salon du modélisme à Bugeat	1500
	Collège Lakanal de Treignac voyage en Espagne	500
	Comice agricole (commune de Gourdon Murat)	1000
	Les amis de Bugeat	3000

- charge le président de la mise en application de la présente décision.

71-2023 : Décision de ne pas soumettre le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Chamberet à évaluation environnementale suite à la réception de l'avis de l'autorité environnementale au titre de l'examen au cas par cas ad hoc

Par délibération 148-2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022, la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Chamberet a été lancée.

Conformément à l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale a été saisie, dans le cadre d'un examen au cas par cas, pour avis sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'autorité environnementale a rendu un avis conforme le 10 mars 2023 sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification n°2 du PLU de Chamberet.

Le conseil communautaire doit ainsi, conformément à l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, rendre sa décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-36, L. 104-1, L. 104-3, R. 104-12, R. 104-33, R.104-35, R. 104-30 ;

Vu le plan local d'urbanisme de Chamberet approuvé par délibération du conseil communautaire du 10 mai 2021, mis à jour les 29 juillet 2021 et 27 octobre 2021 ;

Vu la délibération 148-2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Chamberet ;

Vu l'avis conforme de l'autorité environnementale du 10 mars 2023 ;

Vu le contenu du projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Chamberet ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- de confirmer, au regard de l'avis conforme de l'autorité environnementale, de ne pas soumettre la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Chamberet à évaluation environnementale.

La présente délibération fera l'objet des formalités prévues par les articles R.153-20 6° et R.153-21 du Code de l'urbanisme : affichage en mairie durant un mois, mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffuse dans le département. Mention au recueil des actes administratifs. La présente délibération sera transmise au Préfet.

DECHETS

Le Président rappelle les résultats de la rencontres des maires la veille à ce sujet avec une grande majorité pour le maintien de la desserte actuelle (*porte à porte sur les centres bourgs et point de regroupement dans tous les hameaux*) en ajoutant simplement des bacs jaunes

Il fait rapidement le tour des projets en Corrèze :

HCC, rien pour le moment, (en déficit structurel), Tulle Agglo : tout en « point d'apport volontaire » sauf 4 communes en porte à porte ; CCVEM : tout en point d'apport volontaire à l'unanimité ; CCXVD : tout en point d'apport volontaire

Mme Sardenne rappelle que le scénario mixte validé par la rencontre des maires la veille (sauf 2 communes qui souhaitent tout en point d'apport volontaire : St Hilaire et Peyrissac) va faire l'objet désormais d'une étude approfondie selon deux propositions techniques : une avec des bacs roulants adaptés, une autre avec des « mini colonnes », sachant que ces deux solutions nécessitent des camions différents pour le ramassage.

Elle rappelle qu'il faut maintenir la pression sur le verre (retrouvé encore dans les ordures définitives !) et les fermentescibles.

M. Jenty rappelle que pour l'instant aucun scénario n'est définitivement adopté tant que nous ne connaissons pas l'impact sur la Taxe des Ordures Ménagères.

Il invite les maires à participer désormais à toutes les réunions sur ce sujet.

73-2023 : Etude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets ménagers – choix du scénario à approfondir

Vu l'avancement de l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets ménagers, il est maintenant nécessaire de déterminer le scénario à approfondir,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

De retenir le scénario 3, scénario mixte avec collecte en porte en porte pour les zones actuellement collectées en porte à porte et collecte en apport volontaire pour le reste des zones.

Dans ce scénario, les ordures ménagères résiduelles et les emballages sont collectés en alternance.

Concernant la collecte en apport volontaire, des propositions concernant les différents types de matériels possibles sont attendus.

74-2023 : prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (hors déchets issus des lampes) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation

Le président présente le contrat qui permet de :

- Répondre à l'urgence environnementale, en recyclant et en mettant en place une collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers ;
- Sensibiliser la population à la question du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, notamment via des actions de prévention et de communication.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. constate la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention intitulée « Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 » anciennement conclue avec OCAD3E ;
2. autorise Monsieur Philippe JENTY, président ou l'élu délégué à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 » ;
3. approuve le contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022 » ;
4. autorise Monsieur Philippe JENTY, président, ou l'élu délégué à signer le contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022 », qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1er juillet 2022, avec ECOLOGIC.

Questions diverses

Base d'adressage

M. PEYRAMAURE explique qu'un nouveau référentiel s'est mis en place concernant les bases d'adresses des citoyens : la BAN (Base d'Adresse Nationale) avec géolocalisation. Un partenariat avec la Diège pourrait simplifier le remplissage de cette BAN sachant que les communes ont déjà travaillé sur ce sujet pour la base EXPELIA. L'idée est qu'Alexia fasse le tour des communes pour récupérer les adresses et les envoyer à la BAN en partenariat avec la Diège.

Ensuite les communes devront certifier cette base d'adresses.

Le conseil valide cette proposition.

Cartographie et SDAEP

M. Peyramaure propose que la cartographie issue de l'étude du SDAEP (Schéma Directeur d' Abduction en Eau Potable) et des affleurant soient intégrer dans le système d'informations géographique développer par la Diège pour les communes.

Le conseil valide cette proposition.

La séance est close à 21h

Le Président

Le secrétaire